



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU de la Drôme CAPD du jeudi 23 mai 2019

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour étudier un ordre du jour particulièrement chargé, auquel s'ajoute un nombre croissant de questions diverses qui n'ont pas trouvé réponse de votre part, certaines depuis plusieurs semaines.

Qu'on ait attendu la fin du mois de mai 2019 pour étudier les avancements accélérés dans la cadre du protocole PPCR, normalement applicable à la rentrée 2018, est tout simplement une aberration. Et ce n'est malheureusement pas la seule. La gestion du mouvement intra départemental, qu'on abordera dans une prochaine CAPD, si tant est qu'elle puisse se tenir avant la rentrée tout de même, est aussi un parfait exemple de l'impréparation qui caractérise les nouvelles mesures censées améliorer le système, rendre tout plus efficient, efficace et rationnel.

Dans les faits, les commandes ministérielles tombent ... Les services sont de plus en plus sous pression, les injonctions ne trouvent aucun sens auprès des acteurs, les moyens humains, matériels ne suivent pas, les délais sont intenable ... De là à penser que cette situation est volontairement entretenue, il n'y a qu'un pas.

Autres exemples : l'absence d'information équitable sur la tenue des stages MIN bafoue une fois de plus les droits des personnels à formation, l'utilisation des temps partiels comme variable d'ajustement de la masse salariale empêche encore des enseignants d'exercer ce simple droit, Les 75 mois attribués au titre des congés de formation ne permettent pas de couvrir les besoins laissant de côté plus de la moitié des demandes.

Et toute cette "tambouille bureaucratique" ne fera que s'amplifier avec les projets de loi en cours de discussions au parlement. Le texte de la loi Blanquer, dont l'examen vient tout juste de se terminer au Sénat, annonce le pire. Les prescriptions les plus réactionnaires et conservatrices y côtoient les mesures les plus libérales et antirépublicaines. Le "en même temps" risque d'accoucher d'une loi porteuse de troubles, de défiance, d'opacité, de rancœurs, ... la liste est longue.

Petit florilège : Interdiction du port de signes religieux pour les parents accompagnateurs, retrait d'allocations familiales aux parents d'élèves absentéistes (mesures répressive dont on sait pourtant qu'elle n'a aucune espèce d'efficacité), atteinte à la liberté d'expression des enseignants qui seront bientôt priés de ne surtout pas trop réfléchir à ce qu'il font et/ou surtout ne plus faire part de leur réflexion nulle part, financement accru des écoles maternelles privées sous contrat, création des établissements publics locaux d'enseignement international instituant de fait une école pour les élites. Cerise sur le gâteau, le drapeau, la marseillaise et tous les autres subterfuges des fondements de la République sont rendus obligatoires, ...

A côté de cela, en même temps donc, on retrouve dans le projet la généralisation des PIAL dont l'efficacité n'a même pas été évaluée mais dont la généralisation amplifiera la dégradation des conditions de travail des personnels et d'accompagnement des élèves, la possibilité d'annualisation du temps de service, la mise en place d'une formation continue sur le temps des vacances, l'expérimentation débridée, l'absence d'évaluations indépendantes, etc.

C'est dans ce cadre libéral, que M. Blanquer prépare sa circulaire de rentrée, circulaire où ses choix idéologiques n'offrent plus aucune ambiguïté. C'est bien "en marche" forcée, avec toute la "bienveillance" du pouvoir hiérarchique local comme on a pu le voir à l'occasion des évaluations mi-CP, que les enseignants vont bientôt être contraints d'appliquer les mêmes recettes, au même moment, par automatisme et sans réfléchir, afin de répondre aux attentes des évaluations standardisées et rentrer dans la logique du pilotage par les résultats. Sur le département de la Drôme, que dire d'un inspecteur d'académie qui décide de rencontrer tous les personnels ayant signifié leur rejet d'un protocole et qui refuse de les rencontrer en présence d'un délégué du personnel ?

Et afin de parfaire le tout, afin que les critiques, contestations, dissidences et autres "bobards" ne puissent plus venir polluer les grands desseins de notre ministre pour l'école française, voilà que la loi de transformation de la fonction publique prévoit d'une part, de vider les CAPD de leur sens en supprimant l'ensemble de leurs missions liées à la gestion collective des carrières des personnels et d'autre part, de supprimer les CHSCT.

Bientôt, nous dit le projet de loi, les CAPD n'auront à étudier que les recours des personnels pensant être lésés dans leur mutation, leur promotion ou leur évaluation. Mais comment ces mêmes personnels pourraient-ils le penser, puisque leurs élus auront été rendus aveugles sur les opérations de gestion collective. De même, qui peut croire que les CHSCT, fusionné avec les CT, auront encore les moyens de poursuivre leur travail ? La réelle écoute de notre nouvelle secrétaire générale et la bonne volonté des services de la DSDEN parviendront-ils à compenser ces mesures régressives.

Bientôt donc, nous serons en voie de disparition. Nous serons ces personnels qui auront vécu cette époque où la démocratie ne se réduisait pas à voter. Où le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple supposait l'existence d'une démocratie sociale qui ne devait pas s'arrêter aux portes de son entreprise, aux portes de son administration, aux portes de son école. Une démocratie où l'on pensait encore qu'on n'avait pas à choisir entre travailler et réfléchir et où faire son travail ne supposait pas de cesser d'être citoyen.